



Eolien : la Somme soumise au supplice des pales ?

Les ventilateurs géants ont envahi le département. Leur futur démantèlement s'annonce comme un très cher casse-tête.

« **P**AYSAGE saturé », « déploiement non maîtrisé », « intolérable encerclement des habitants ». C'est au canon que Xavier Bertrand, le patron des Hauts-de-France, s'est opposé, au printemps dernier, au renouvellement d'un parc éolien situé dans la commune de Hombleux (Somme). Et de déplorer la « surconcentration », dans sa missive au commissaire enquêteur chargé d'expertiser le projet d'exploitation : « La région représente 6 % du territoire et recense 28 % de la production éolienne installée dans le pays. »

Peine perdue, le commissaire a donné un avis favorable.

Il faut dire que le département est champion de France des aérogénérateurs. Au 31 octobre, selon les chiffres de la préfecture, 869 machines tournent, 216 sont en attente de construction, 163 dossiers sont en instruction, et 509 projets ont été refusés par le préfet. Qu'à cela ne tienne, les promoteurs se tournent vers la cour administrative d'appel de Douai, en espérant se faire délivrer l'autorisation. Pas étonnant que « le sentiment de résignation [se soit] inscrit dans les populations concernées devant l'implantation accélérée à outrance », écrit le commissaire enquêteur, pas dupe, malgré le feu vert délivré.

C'est ici qu'intervient un exploitant agricole local, « pas du tout opposé au mix énergétique » mais qui a repéré « un truc qui cloche »

en se plongeant dans les résultats de 17 sociétés exploitantes, certaines implantées depuis dix-huit ans : toutes possèdent des capitaux propres négatifs ! Quèsaco ? « C'est le signe de pertes qui peuvent être liées à des provisions, par exemple, pour démantèlement. Rien d'illégal a priori, car ces boîtes sont solvables, et rien d'inquiétant... tant que l'actionnaire abonde les comptes », explique au « Canard » un expert-comptable qui s'est plongé dans les bilans de deux gros exploitants locaux.

Mais un truc chiffonne l'auditeur financier : « Pour le moment, l'éolien reste globalement une bonne affaire. Enfin, tant que les règles de rachat de cette électricité par EDF ne changent pas... Si les recettes chutaient sur le long terme, le risque serait de manquer de trésorerie

pour démanteler. » Selon un mandataire judiciaire d'Amiens interrogé par le Palmipède, « le scénario noir serait alors d'avoir sur les bras un cimetière de moulins à vent en ferraille ».

Selon les estimations des exploitants et promoteurs, pour un (gros) ventilateur de 3 mégawatts, la facture de démantèlement peut varier de 100 000 à 195 000 euros. On peut aussi tout casser. « Le Canard » a retrouvé un devis de « démolition à l'explosif avec conservation du massif en béton » datant de 2014. Coût du feu d'artifice : 413 781 euros. Une autre version du... boum de l'éolien !

Jean-Louis Le Touzet

C'était mieux à vent ?
